

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

## CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration  
Séance du 23 avril 2026 à 18h30

### Délibération n°2026/04/01

Date de la convocation	17 avril 2026
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>28</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>17</b>
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	3
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
<i>Nombre de membres sans voix délibérative présents</i>	2
<i>Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés</i>	4

#### **Membres avec voix délibérative présents :**

##### Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Annie GERMIN, Patricia POUBLANC, Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;  
Messieurs Denis CANTIER, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

##### Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY, Marlène JAFFIOL, Stéphanie ROY et Monique SAEZ ;

##### Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

#### **Membres sans voix délibérative présents :**

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)  
Madame Bernadette FARCAK (Mairie de Saint-Gervasy)

#### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

##### Collège des élus :

Madame Florence LIMONES (pouvoir à Madame Céline ROSZCZKA),  
Monsieur Frédéric COURRENT (pouvoir à Frédérique CONDET)

##### Collège des familles et associations :

Madame Chantal BOURNETON (pouvoir à Madame Caroline ALLARY),  
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL,

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

# Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Rémi NICOLAS

## 1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

## 2. Éléments de contexte

Au début de chaque séance, le Conseil d'Administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

## 3. Incidence Financière

Néant.

## 4. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Article 1 : **DESIGNE** Madame **Frédérique CONDET** comme secrétaire de séance.

La Secrétaire de séance

Frédérique CONDET



Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

**Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Remi NICOLAS  
Président du Centre Social ESCAL

  
